

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
présents : 10
votants : 10

L'an deux mil vingt
le : vingt-cinq septembre
le Conseil Municipal de la commune de Le Mage,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Mme EDOU Bernadette, Maire.

N°20-030

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2020.

OBJET :

TARIFS
SALLE DES FETES

Présents : Mmes et M. MARTINETTI, P. COUTEL, H. RIVA,
J. PARTOY, C. HALLIER, P. GEORGE, D. IELSCH, G. LAMELET,
J. MATHE.

Absente excusée : Mme C. AUBERT.

Secrétaire de séance : M. P. COUTEL.

Madame Le Maire rappelle qu'il avait été évoqué lors de la précédente réunion la révision des tarifs de la salle des fêtes.

Elle donne lecture des tarifs appliqués depuis la délibération du conseil municipal du 18/04/2008, à savoir :

chèque de caution à déposer en mairie avec la convention signée	300 €
tarif 1 – Vin d'honneur	76 €
tarif 2 – Réunion simple (conférence, démonstration)	76 €
tarif 3 – Repas midi	152 €
tarif 4 – Repas soir + nuit	152 €
tarif 5 – Repas soir + nuit + lendemain midi	228 €
tarif 6 – Repas midi + soir + nuit	228 €

Ces tarifs comprennent la fourniture de la cuisine et annexes, tables et chaises. La vaisselle est facturée 0.40 € le couvert fourni selon la délibération du 8 juillet 2005.

Monsieur MARTINETTI propose d'instaurer des tarifs préférentiels pour les habitants du Mage. Il distribue une proposition de tarifs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- maintient les tarifs listés ci-dessus pour les locataires de la salle des fêtes hors commune,

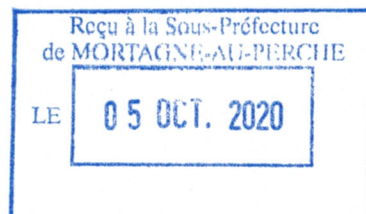
- instaure un tarif préférentiel pour les Mageois, à savoir :

tarif 7 – Vin d'honneur	50 €
tarif 8 – Réunion simple (conférence, démonstration)	50 €
tarif 9 – Repas midi	100 €
tarif 10 – Repas soir + nuit	100 €
tarif 11 – Repas soir + nuit + lendemain midi	180 €
tarif 12 – Repas midi + soir + nuit	180 €

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
Le :
Publié ou Notifié
le : 30/09/2020

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



B. EDOU

